



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)	31 750	20 302	11 448	17 798
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	45 000		45 000	45 000
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 150	755	1 395	1 663
	Installations tech., mat. et outillage indus.	471 632	147 554	324 078	378 543
	Autres immobilisations corporelles	1 339 118	357 609	981 509	1 095 682
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	500		500	500
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	82 250		82 250	82 250
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	27 500		27 500	27 500
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 968 150	505 918	1 462 232	1 631 138
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	22 967		22 967	24 178
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	16 563		16 563	8 395
	Autres créances	62 034		62 034	68 521
	Charges constatées d'avance	50 946		50 946	51 824
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	187 066		187 066	207 729
	Total de l'actif circulant (IV)	339 577		339 577	360 648
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 339 477	526 221	1 813 256	2 009 583
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				109 750	109 750
(2) dont créances à moins d'un an				239 294	238 490

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	31 761	4 012
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 443	27 749
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	70 705	37 261
	Produits des émissions de titres participatifs		
Provisions	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	971 848	1 113 439
	Emprunts et dettes financières divers (2)	505 549	523 884
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 111	204 563
DETTES DIVERSES	Dettes fiscales et sociales	125 321	125 391
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 750	4 750
	Autres dettes	2 973	294
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 742 551	1 972 322
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		1 813 256	2 009 583
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		33 443,30	27 749,45
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		914 993	1 001 363
(2) Dont emprunts participatifs			

Annexe aux Comptes

de l'exercice clos le 31/12/2025

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés, à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

III - CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, à la fin de l'exercice, sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Valeur brute au bilan</i>	<i>Amortissements cumulés</i>	<i>Taux d'amortissements</i>
- Droit d'entrée franchises	15 000 €		NA

V - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

La société n'a pas, au cours de l'exercice, produit d'immobilisations pour elle-même.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant du domaine des filiales et participations, au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code de Commerce.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Est présenté ci-après le tableau fiscal n° 2054.

VIII - AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS

- Amortissements

Est présenté ci-après le tableau fiscal n° 2055 détaillant les situations et mouvements de l'exercice (cadre A), ainsi que la ventilation des dotations de l'exercice (cadre B).

Pour les biens décomposables, les durées retenues sont les suivantes :

- Pour la structure : durée d'usage fiscalement admise sans comptabiliser un amortissement dérogatoire.
- Pour les composants : durée réelle d'utilisation sans amortissements dérogatoires si les durées d'usage ne sont définies précisément.

Pour les biens non décomposables, l'entreprise a choisi d'appliquer la mesure de simplification réservée aux PME, à savoir à ne pas rechercher les durées réelles, ou durée d'utilisation, mais à appliquer les durées d'usage fiscalement admises et à prendre directement en compte les suppléments d'amortissements liés au dégressif, faisant l'objet d'une dotation unique.

Aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. La base d'amortissement des immobilisations est le coût de revient total.

- Provisions et dépréciations

Est présenté, ci-après, le tableau fiscal n° 2056.

Aucun indice significatif de dépréciation sur immobilisations n'a été identifié.

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock.

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet, car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XII- ELEMENTS DECOMPOSABLES

Il n'a pas été identifié, ni à l'ouverture, ni durant l'exercice d'actifs décomposables significatifs.

XIII - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

A la clôture de l'exercice, ces postes se sont élevés à :

- Charges constatées d'avance : cf état ci-joint
- Produits à recevoir sur créances : cf état ci-joint

XIV - AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Information sans objet, car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

XV - CAPITAL SOCIAL

500 parts sociales, d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

XVI - RESULTAT DE L'EXERCICE CORRIGE

Le résultat de l'exercice n'a pas été affecté par l'application de la législation fiscale pour le calcul des amortissements et des provisions.

XVII - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

il n'a pas été contracté de dettes garanties par des sûretés réelles.

XVIII - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER SUR DETTES

- Produits constatés d'avance

Produits d'exploitation : 0 €

- Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, est la suivante :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
cf état ci-joint
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
cf état ci-joint
- Dettes fiscales et sociales :
cf état ci-joint

XIX - ENTREPRISES LIEES

SC NOPA - siren N°895187946

XX - ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

Tableau fiscal n° 2057 joint.

XXI - ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice. Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

XXII - CREDIT BAIL

Aucune opération de crédit-bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

XXIII - REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissements n'a été effectuée au cours de l'exercice, hormis celles relatives aux cessions.

XXIV - METHODES DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

XXV - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucun engagement financier est en cours.

XXVI - SITUATION FISCALE LATENTE

	Taux d'imposition	
	25 %	19 %
Allègements futurs d'impôts	-	-
Provisions non déductibles (congés payés, organic, etc...)	-	-
Accroissements futurs d'impôts	-	-
Provisions réglementées (provision pour hausse de prix)	-	-
Résultats non encore imposables (plus value étalée)	-	-
Eléments à imputer		

. déficit reportable

-

-

XXVII - PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXVIII - PENSIONS

Aucun engagement en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

XXIX - REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Ce montant n'est pas indiqué, car cela conduirait à divulguer une information de caractère personnel.

XXX - NOMBRE DE SALARIES

L'effectif moyen du personnel est de 24.

XXXI - REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

Aucun report en arriere.

3BC

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, rue André Joseph, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
894 511 377 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 33 443 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 443 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	31 761 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	65 204 euros
---	--------------

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 65 204 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 juin 2026

POUR : 500

CONTRE : 0

ABSTENTION : 500

Cette résolution est *adoptée*

Certifié conforme
La Présidente
Justin PAYER
Société ULYSSE

